

28 septembre 2018

À l'intention de la Commission de la sécurité publique
Ville de Montréal

RE: Consultation publique Sécurité piétons et cyclistes:

Bonjour !

D'abord, je tiens à vous faire savoir que j'apprécie beaucoup la possibilité qui m'est donnée de me permettre d'émettre mes questions et mes commentaires par écrit concernant la question de la sécurité des piétons et des cyclistes sur le territoire de la Ville de Montréal. On me demande de me limiter « à l'essentiel », je vais essayer mais j'aurais matière à écrire quelques centaines de pages pour étayer mon propos avec tous les exemples et toutes les nuances nécessaires. Ces deux dernières années, j'ai essayé de faire valoir mon point de vue au Conseil d'Arrondissement de MHM et, en chaque occasion, on m'a coupé brutalement la parole pour me servir des réponses qui n'avaient strictement rien à voir avec ce que j'essayais d'expliquer.

L'hiver dernier, j'ai donc rédigé un texte d'une vingtaine de pages que j'ai fait remettre à chacun des membres dudit Conseil d'arrondissement, que je suis allé personnellement porter au Poste de quartier no 48 à l'intention de son chef et que j'ai transmis à des journalistes ainsi qu'à différents organismes. Rien, aucune réaction ! Suite à ma première rebuffade au Conseil d'arrondissement mes conclusions étaient claires ; il est maintenant impossible de discuter de ce que j'appelle la délinquance chronique et endémique des automobilistes à Montréal et des comportements antisociaux des gens du SPVM. J'ai donc pris la décision de faire les démarches pour obtenir un « permis de conduire » que j'ai obtenu au printemps dernier. Il était très possible de vivre, à Montréal, sans utiliser une automobile, puisque je l'ai fait depuis 61ans et que je connais quantité de gens qui le font encore, mais certains sont partis par dépit et d'autres parlent de partir définitivement, la priorité étant, dans cette ville, manifestement donnée aux automobilistes.

Quand j'avais vu ces statistiques qui disaient que le nombre de véhicules motorisés avaient augmenté entre 112,000 et 200,00, selon les évaluations faites ces dernières années dans la région de Montréal, ce fut l'argument décisif qui m'a convaincu que Montréal était devenue un ville dédiée essentiellement au transport en automobile. La tentative que je fais, maintenant, de faire valoir mon point de vue est probablement la

dernière avant de prendre ma décision finale de quitter Montréal comme l'ont fait déjà deux personnes de ma connaissance, cette année. D'autres personnes m'ont fait savoir qu'elles y pensaient sérieusement, elles aussi. Le propriétaire de l'école de conduite avec laquelle j'ai fait affaire m'a dit qu'il préparait des enfants à un départ prochain car, m'a-t-il dit : « Il est hors de question que mes enfants circulent à vélo, en scooter ou en tout autre véhicule du genre dans les rues de Montréal. »

Je vais donc essayer de procéder par « thèmes », le plus clairement possible. Je précise que les exemples que je vais expliquer ne sont pas des exceptions mais illustrent des tendances très manifestes d'une situation qui ne cesse de se dégrader. Tout ce que j'essaie d'expliquer depuis plus de deux ans est le résultat de mes propres expériences mais aussi centaines de discussions que j'aurai eues, encore même cette semaine, avec des gens dont certaines personnes se déplacent exclusivement à pied (et transport public), d'autres exclusivement en vélo mais aussi en transport public et à pied et des gens qui utilisent tous ses moyens de déplacement en plus de l'automobile. (Pour fin de simplification, j'utilise le mot « automobile » pour décrire tout véhicule motorisé, y compris les camions poids lourds, par exemple.)

2. Je suis né à Montréal-Nord, il y a 61 ans, municipalité où mon père occupait la fonction de juge municipal et où j'aurai vécu pendant 9 années avant de vivre dans le quartier Ahunatic, où j'ai livré des journaux comme *La Presse* et *Le Devoir*, suite à la séparation de mes parents. Par la suite, j'ai vécu dans les quartiers Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont et, depuis plus de trente ans, dans le quartier Tétréaultville (MHM), angle Pierre-Bernard et De Teck. Depuis mon adolescence, je me déplace sur le territoire de l'Île de Montréal essentiellement, à pied, à vélo et en transport en commun. Depuis plusieurs années, je me déplace surtout à pied parce que je trouve que les déplacements à vélo - et je ne suis pas le seul à penser ainsi -, sont de plus en plus dangereux. Je peux aller et revenir à pied du Centre-Ville, d'Outremont - où habitait un de mes frères maintenant décédé - aller et revenir de Pointes-aux-Trembles comme je vais régulièrement à mes rendez-vous, aller-retour, à la Polyclinique de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, à pied, tout comme j'ai l'habitude d'aller faire mes achats à différents endroits, comme les Galeries d'Anjou ou la Place Versailles, à pied, etc. Quand ma fille habitait avec moi, c'était une espèce de tradition de revenir à pied du Centre-Ville, tout en discutant, quand nous allions au théâtre ou au cinéma, par exemple. Tradition qui s'était poursuivie quand elle a habité dans le quartier Rosemont, dans l'axe de la rue Beaubien, d'abord près de la rue Papineau et, ensuite, près du Blvd St-Michel. Depuis l'âge de 17 ans, mon moyen de transport principal était mon vélo. Je me suis déplacé partout en vélo avant que ne s'intensifie

de façon intolérable ce climat d'intimidation et d'agression de la part des 30% des automobilistes qui se croient maintenant tout permis.

Ces 10-15 dernières années, je n'ai jamais été témoin - et subi - autant de comportements d'agression, d'intimidation, de violence et de violation ouverte du Code de sécurité routière (CSR) de la part d'automobilistes à Montréal, sans oublier le manque de civisme qui ne fait que s'intensifier. C'est devenu à un niveau plus qu'alarmant et même, intolérable, en ce qui me concerne. En contrepartie, les comportements des automobilistes responsables se sont sensiblement améliorés. J'évalue la situation ainsi et ce n'est qu'une approximation indicative issue de mes expériences. À Montréal, vous avez 30% des automobilistes qui sont carrément des voyous antisociaux qui sont irréductibles à tout civisme ; 30% des automobilistes qui se comportent comme des gens civilisés et une tranche de 40% qui, eux, « suivent le courant » et profitent du laxisme et de la politique manifestement pro-automobilistes des gens du SPVM.

Je vais maintenant procéder un peu chronologiquement.

3. Code de sécurité routière, article 363.

Il y a quelques semaines, avant la rentrée scolaire, j'arrive à la rue Sherbrooke par la rue Pierre-Bernard, direction sud. Devant moi, il y a un groupe de plusieurs très jeunes enfants accompagnés de quelques moniteurs et monitrices. J'entends la monitrice qui est devant moi crier : « Allez courez, courez, dépêchez-vous ». Rendu au trottoir, après avoir traversé la rue Sherbrooke, j'interpelle cette monitrice ainsi : « Mademoiselle, on nous a enseigné, dès l'école primaire, qu'il était dangereux de courir en traversant une rue et j'ai enseigné la même chose à ma fille. Il existe un article du Code de sécurité routière qui oblige les automobilistes à laisser, aux gens qui se déplacent à pied, tout le temps nécessaire pour traverser une rue en toute sécurité, une fois qu'ils sont engagés de plein droit. Cette jeune fille m'a répondu qu'elle n'avait jamais entendu parler de tout ça. Je lui ai expliqué que je ne cherchais pas du tout à la blâmer de quoi que ce soit et que je lui avais dit tout ceci pour son information.

Comment se fait-il que des gens qui ont la responsabilité de la sécurité de jeunes enfants ignorent une telle disposition que je considère fondamentale ? Qu'est ce qui arrive si un enfant trébuche en courant, en traversant une rue, au milieu d'un groupe d'enfants ?

Puis, par la suite, je me suis demandé si cet article du CSR, l'article 363, avait été publicisé autant que, par exemple, les interdictions concernant la cigarette. Je n'ai pu me rappeler d'aucune mention de cet article dans les médias, dans des campagnes « à grand déploiement » faites par le SPVM ou toute autre institution publique. Je me suis par contre rappelé avoir entendu - ou lu - que des gens et des organismes réclamaient, dans la signalisation piétonnière, des délais plus longs pour traverser des rues. À chaque fois, je me disais : « Mais pourquoi, puisque l'article 363 existe ? » Puis, je me suis demandé, est-ce que cela est encore enseigné et répété dans les écoles et les garderies ?

Je me suis rappelé aussi un certain matin où un policier du SPVM m'avait abordé près de la station de métro Radisson, à mon retour du travail. C'était la toute première fois de ma vie que quelqu'un du SPVM m'abordait poliment lors d'un de mes déplacements à pied - je reviendrai là-dessus plus loin -, chose qui ne s'est jamais reproduit par la suite et j'ai maintenant 61 ans. J'avais été totalement abasourdi de constater que ce policier ne s'était manifestement jamais déplacé à pied à Montréal et qu'il s'était entêté à prétendre que j'avais tort lorsque j'avais soulevé la question du principe de l'article 363 du CSR. J'ai même haussé le ton d'impatience, et, évidemment, il a profité de cette occasion pour dévier la question sur ma petite saute d'humeur et le tout s'était terminé en queue de poisson. J'étais revenu chez moi plutôt dépité.

4. Intimidation.

Il y a quelques mois, j'arrivais direction Nord par la rue Lepailleur pour rejoindre la rue Sherbrooke. J'aperçois une jeune femme qui s'apprête à traverser la rue Lepailleur, direction ouest. Elle fait quelques pas sur - si j'ai bien compris ce que j'ai lu ces derniers mois -, est appelé la « chaussée » et que j'avais toujours appelé la « rue » (en opposition au trottoir). Et je vois arriver une automobile qui, venant de la direction ouest, fait un virage sur la rue Lepailleur. Je rejoins cette femme pour l'informer qu'elle avait la priorité. Elle me répond qu'elle le savait bien, mais à la vitesse à laquelle arrivait cet automobiliste, elle avait craint qu'il ne s'arrêterait pas. Puis, nous avons discuté « délinquance automobilistique » en faisant un bout de chemin ensemble comme je l'ai fait tant et tant de fois depuis une trentaine d'années, dans le quartier que j'habite, avec plein de gens qui se déplacent à pied.

Dans ce seul exemple - et j'en une multitude d'autres - vous pouvez constater le climat de peur et d'intimidation que les 30% des automobilistes les plus voyous ont réussi à

instaurer à Montréal lors des quarante dernières années, avec la complicité des gens du SPVM et des médias. Ce climat de peur et d'intimidation est une réalité facilement observable et je me demande bien comment des gens peuvent le nier.

Pour ma part, quand j'ai à me déplacer à pied pour aller au nord de la rue Sherbrooke, j'évite comme la peste l'intersection de la rue Des Ormeaux où vous pouvez observer à peu près tout ce qui est possible comme délinquance de la part des automobilistes. L'hiver dernier, lorsque je revenais d'un cours « pratique » de conduite automobile, je revenais encore en passant par l'intersection de la rue Des Ormeaux et de la rue Sherbrooke, direction est, par le trottoir du côté nord. J'ai eu à doubler une personne âgée à la démarche hésitante. Comme je me déplace généralement à « pas rapide », dans de telles situations, je ralentis parce que beaucoup de personnes âgées sont craintives quand elles se déplacent à pied. Mais la dame a figé. Je me retourne pour lui dire que je ne voulais pas lui faire peur et la conversation s'engage. Comme elle se rendait à l'arrêt de l'autobus 185, situé côté ouest de la rue Des Ormeaux au sud de la rue Sherbrooke, je décide de l'accompagner comme je le fais souvent, par exemple, avec des aveugles ou des gens qui ont une très mauvaise vision. Comme la conversation était intéressante, je décide de la poursuivre jusqu'à l'arrivée de l'autobus. Cette dame avait un habitude amusante, celle de systématiquement relever les comportements illégaux et les incivilités des automobilistes. Alors, la conversation fut souvent interrompue par des : « Regardez, celui-là. Avez-vous vu celle-là? », etc. Et on était en fin de matinée !!!

À cette intersection, vous pouvez observer à peu près tout comme violations du CSR et incivilités de la part d'automobilistes. Même s'il y a une flèche verte, cela n'empêche pas des automobilistes de vous couper sauvagement le chemin pour faire un virage illégal à droite. Un matin, je mets le pied dans la rue pour traverser et une automobiliste m'a sauvagement coupé le chemin. J'avais un journal dans les mains et j'ai donné un coup de journal sur son « char » tellement j'étais en colère ! Tout comme, il y a peine deux ans, lorsque je traversais, en toute légalité, le Blvd Des Galeries d'Anjou à l'angle de la rue Beaubien, direction est, j'avais vu apparaître devant moi une automobile, arrivant de derrière, qui m'a presque passé sur les pieds et j'avais pu, sans même m'étendre complètement le bras, donné un coup de poing sur ledit véhicule. Il y a quelques mois, revenant de la Place Versailles, alors que je traversais la rue Curatteau, direction est, même si j'avais bien vérifié derrière moi, à ma droite, une automobiliste m'a coupé à une telle vitesse que j'ai vraiment figé net au point de m'immobiliser au beau milieu de la rue, J'avais, face à moi, une automobiliste qui, par son clignotant, indiquait clairement son intention de faire un virage à sa droite.

J'ai vu qu'elle me faisait un geste d'apaisement, m'indiquant que je pouvais continuer en toute sécurité. J'avais beaucoup apprécié son geste auquel j'avais répondu par un geste de la main.

Intersection Des Ormeaux/Sherbrooke encore. La pratique d'intimidation favorite des automobilistes voyous consiste à essayer de vous couper le chemin avant que vous n'atteigniez le trottoir quand le feu tourne au vert, suite à la flèche verte. Si cela leur est impossible, alors avant même que vous atteigniez le trottoir, ils démarrent « en trombe » en vous passant le plus près possible des talons.

Une autre pratique, tellement répandue, celle-là, est de se placer sur les trottoirs quand ils sortent d'un lieu commercial comme la station d'essence, par exemple. Un été, j'avais voulu m'amuser en faisant « Pout-pout » quand un.e automobiliste me bloquait le chemin et j'en ai subi des « mange d'la marde »!!!! Peu importe le ton et la manière que vous utilisez pour signifier à ce type d'automobilistes qu'ils n'ont pas d'affaire à nuire à la fluidité des déplacements à pied sur les trottoirs, c'était inmanquablement le même genre de réponse ; « Mange d'la marde, crotté! » « Va chier, ostie de BS », etc. Il en va de même si vous faites remarquer à un.e automobiliste qu'ils n'ont pas d'affaire à vous couper le chemin sur une traverse de piétons.

Depuis plusieurs mois, lorsque j'ai à aller au nord de la rue Sherbrooke, je préfère y aller par la rue Pierre-Bernard. Mais même là, je suis complètement sidéré du nombre d'automobilistes qui ne respectent plus du tout les feux rouge. Et je ne parle de la traditionnelle blague du « jaune orange foncé », mais carrément du feu rouge, peu importe si des gens qui se déplacent à pied sont déjà engagés pour traverser. Depuis, un bout de temps, je préfère souvent attendre que les véhicules qui arrivent soient bien dans un mouvement de ralentissement et d'arrêt avant même de m'engager sur la « chaussée » lorsque le feu change au vert. De toute ma vie, je n'ai jamais vu autant de violations flagrantes, ouvertes et voyous des arrêts obligatoires et des feux rouge que dans les dix dernières années, particulièrement lors des cinq dernières. Il est indéniable, pour moi, que la politique du SPVM qui consiste à dire que les piétons et les cyclistes doivent assurer eux-mêmes leur propre sécurité a été très bien compris par les 30% d'automobilistes les plus délinquants.

Toutefois, récemment, alors que je circulais sur le trottoir d'une petite rue de mon quartier, je vois une automobiliste qui sortait de l'entrée de son domicile et qui avait immobilisé son véhicule sur le trottoir en attendant de pouvoir s'insérer sur la «

chaussée ». Mais quand je suis arrivé, elle n'avait pas encore eu la possibilité de s'insérer dans la circulation automobile. Elle me regarde alors avec un sourire gêné en me disant : « Je m'excuse, monsieur. » Alors, je lui ai dit, l'air amusé : « Ça va pour cette fois, madame, mais ne recommencez pas trop souvent. Bonne journée ! » C'était la toute première fois de ma vie, qu'une personne qui m'avait bloqué le chemin sur un trottoir se comportait avec un tel degré de civisme !. C'est tellement plus agréable que tous les « mange d'la marde crotté », « va chier, ostie de BS », etc, que j'ai subis ces dernières années quand je faisais valoir qu'un automobiliste n'a pas à entraver la fluidité la circulation piétonnière en immobilisant son véhicule sur un trottoir ou sur une traverse piétonnière. Il y a donc des progrès chez les 30% d'automobilistes responsables, mais elle ne compense pas encore l'augmentation fulgurante des comportements antisociaux des 30% les plus délinquants.

Combien de contraventions ont été émises par les gens du SPVM à tous ces automobilistes qui entravent la circulation piétonnière sur le territoire de leurs juridictions ?

L'Article 404 du CSR dit pourtant clairement :

Le conducteur d'un véhicule routier ou le cycliste qui quitte une propriété privée pour traverser un chemin public ou s'y engager, doit céder le passage à tout véhicule ou piéton qui circule sur ce chemin.

Combien de contraventions ont été émises à des automobilistes qui stationnent carrément leurs véhicules sur les trottoirs ? Comment se fait-il qu'on entende si peu parler de cet article du CSR :

386. Sauf en cas de nécessité ou lorsqu'une autre disposition du présent code le permet, nul ne peut immobiliser un véhicule routier aux endroits suivants:

1° sur un trottoir et un terre-plein;

(...)

4° dans une intersection, sur un passage pour piétons ou pour cyclistes identifié par une signalisation appropriée et sur un passage à niveau ni à moins de 5 m de ceux-ci;

Combien de contraventions ont été émises par les gens du SPVM aux automobilistes qui, en immobilisant leurs véhicules sur la traverse piétonnière afin de voir si la voie est libre pour continuer, obligent ceux-ci soit à attendre ou à les contourner, les forçant souvent à commettre des infractions, parce qu'ils doivent alors marcher sur la « chaussée » hors de la traverse de piétons ?

6. Trottoirs, suite.

L'hiver dernier, je sors de chez moi pour aller à l'épicerie. Je déneige mon entrée de maison mais plus j'approchais du trottoir, plus il y avait de neige. Le trottoir, ainsi qu'une partie de mon entrée de maison, avait été vandalisés par l'automobiliste qui avait déneigé son véhicule stationné devant la maison. C'était l'état de la majorité des trottoirs de la majorité des rues environnantes !!! C'est devenu endémique ! Il y a quelques années, un homme que je connais avait été confiné chez lui pendant quelques jours, ne pouvant user de son droit à la libre circulation. Cet homme doit se déplacer à l'aide d'une canne et à très petit pas, ce qui ne l'empêche pas de se rendre courageusement à son lieu de travail, en transport public. Les trottoirs avaient été tellement vandalisés par les automobilistes que la neige dépassait souvent la hauteur des toits des véhicules. Il avait fallu que cet homme attende le passage de la souffleuse avant de pouvoir jouir à nouveau de ses droits de citoyens.

Des déneigeurs de lieux commerciaux déversent même de la neige sur des trottoirs, maintenant !

Qui a la responsabilité d'émettre des constats d'infraction en de telles situations et combien sont émis par année ?

J'ai appris, il y a quelques années, que les gens du SPVM émettaient des constats d'infraction à des gens qui se déplacent à pied sur la « chaussée », ce qui ne me dérangerait nullement si les automobilistes respectaient les traverses de piétons, les trottoirs et ne vandalisaient pas ceux-ci en hiver.

En hiver, quand les trottoirs ont été vandalisés comme il le sont de plus en plus fréquemment et qu'ils deviennent ainsi impraticables, comment doit-on se déplacer à pied de façon sécuritaire et légale ? En ces occasions, je marche illégalement « sur la chaussée » face aux automobilistes, car je n'ai aucune confiance si je sais qu'ils arrivent par derrière. Quand des automobilistes arrivent en trombe et vous forcent à vous « pitcher dans le banc de neige » comme ça m'est arrivé si souvent, ils montrent très bien qui a le « pouvoir » dans les rues de Montréal. Vos 30% d'automobilistes délinquants chroniques savent très bien que la personne à pied va devoir lui céder le passage et ne se gênent pas pour en profiter !

7. Vélo.

Il y a un peu plus de trois ans, je reviens d'une randonnée à vélo, rue Pierre-Bernard, direction nord. Un automobiliste ouvre sa portière devant moi et je réussis à l'éviter. Je me retourne et lui dit : « Ne faites pas ça, monsieur, c'est dangereux. » La réponse fut : « Va chier, ostie de crotté ». (Au Conseil d'arrondissement, on m'avait refusé le droit de donner d'autres exemples.)

Chaque printemps, je vérifie mon vélo : freins, dérailleurs, guidon, etc, et je fais des essais sur route dans mon voisinage immédiat jusqu'à ce que tout soit ajusté à mon entière satisfaction. Un matin, je pars donc sur la rue de Teck, direction ouest mais comme des véhicules arrivaient derrière moi, au lieu de faire un virage à gauche vers le parc, je décide de virer à droite sur la rue Joffre, direction nord. Je roule à vitesse réduite pour vérifier la réponse de mon vélo et je réalise qu'un de mes freins n'est pas suffisamment ajusté à ma satisfaction. Je décide donc de virer à droite, rue Sherbrooke pour retourner à la maison et ajuster le tout. Quand j'arrive à l'intersection de la rue Sherbrooke, à une vitesse extrêmement réduite, un automobiliste arrive à ma gauche fait un virage à droite devant moi (me « coupe ») en ne faisant pas son arrêt obligatoire. Je fais mon virage après avoir vérifié que la voie était libre mais l'automobiliste a ralenti et me « colle » jusqu'à l'intersection suivante en me vociférant que je n'avais pas mon arrêt obligatoire !!! Me faire « coller » par un tel véhicule (ce que j'appelle des « mastodontes » ou « chars d'assaut »), c'est ma propre sécurité qui m'importait en premier. Quand il a fini par s'éloigner, je me suis mis à lui répliquer en criant, moi aussi. Ces individus sont généralement des lâches ; ils vous « collent », vous « coupent », ont des comportements volontairement dangereux, et quand ils sont bien contents de ce qu'ils ont fait, ils se « poussent ».

La réponse de gens comme ceux du SPVM va certainement être : « C'est au cycliste à tout prévoir ? » Comment se fait-il que des tels individus circulent librement dans les rues de Montréal ? Dans la dernière année, une brigadière, avec j'avais discuté un peu, m'a raconté des histoires d'horreur qui ont provoqué, de ma part, cette réaction spontanée : « Ça existe encore de tels comportements envers de enfants ? » Ça existe encore !

Les pistes cyclables sont, pour la plupart, selon moi, des horreurs. Il y a quelques années, je suis allé dans le nord de la ville à vélo avec une copine. Quand j'ai vu la piste cyclable de la rue Christophe Colomb, j'avais été abasourdi ! Quand j'habitais

Ahunatic, c'était une des rues que j'empruntais souvent, à vélo, parce que je la trouvais sécuritaire. Ces rues, où les flèches pointillées sont suffisamment éloignées des véhicules pour donner une marge de manoeuvre en cas d'ouverture de portière, étaient mes favorites. Même si, dans ces années-là, la délinquance des automobilistes n'étaient absolument pas aussi répandue qu'aujourd'hui, nous avons quand même été éduqués à être prudents.

Maintenant, sur ce genre de pistes cyclables je me retrouvais isolé de la circulation automobile, séparé par un terre-plein et une rangée d'automobiles stationnés. Comment savoir ce qui m'attend à la prochaine intersection? De même, la copine que je mentionnais plus haut, était toujours « sur le gros nerf » quand, pour retourner chez elle en auto, elle devait faire un virage à droite et franchir la piste cyclable de la rue Rachel pour accéder à la rue où elle habitait. Elle y allait à une vitesse tellement lente ! Comment un.e automobiliste peut voir venir des cyclistes derrière des rangées de véhicules stationnés - et surtout des camions «14 pieds! » et plus !! -, avant que le devant de son véhicule soit suffisamment engagé ? Comment un.e cycliste peut-il (elle) prévoir le comportement de l'automobiliste qui s'en vient ?

J'ai travaillé 23 ans comme aide-camionneur à l'emploi de l'entreprise *la Presse Ltée*. Pendant des années, j'allais travailler à vélo. Comme la livraison de journaux se faisait de nuit, je partais donc, les premières années de Rosemont, puis, après 1987, de Tétéreville pour me rendre au travail. Mon meilleur allié, question sécurité, était mon oreille. Dès que j'entendais, derrière moi, un bruit de moteur qui accélérât, je mettais immédiatement mes mains sur les freins et, inmanquablement - inmanquablement!!! - je voyais le véhicule dont j'entendais le bruit du moteur passer devant moi en faisant un virage. Inmanquablement!! Mais de jour, il est impossible de pouvoir prévoir les comportements des automobilistes par le simple bruit du moteur.

Ainsi, un matin, je revenais du travail par la rue Hochelaga, direction est, mes routes de livraison étant dans le quartier Rosemont. Après avoir franchi l'intersection de la rue Haig, il y avait une entrée pour accéder à l'autoroute 25. En m'y approchant, je prends bien soin de regarder derrière moi l'état de la situation. Il y avait, derrière moi, un véhicule sur la voie du centre de la rue Hochelaga qui ne signalait rien (pas de clignotant). Je donne donc quelques coups de pédale de plus pour franchir cette entrée et j'entre, de plein fouet, dans la porte de côté du véhicule que j'avais vu derrière moi. Je suis projeté dans les airs et mon premier réflexe est de penser à rouler en tombant, ce que je réussis à faire et, pendant que je roulais, je pensais que la prochaine chose que je devrai faire, une fois immobilisé, sera de regarder derrière

moi, s'il y a des véhicules qui s'en viennent sur moi. Quand j'ai regardé, après avoir arrêté de rouler, les véhicules étaient immobilisés. Je me suis relevé, suis allé ramasser mon vélo pour me réfugier hors de la « chaussée » ; j'étais complètement « sonné ». Puis, j'ai vu l'automobiliste qui m'avait frappé - j'étais tout a fait dans mon droit de circuler comme je le faisais - qui reculait. Il est venu me remettre le numéro de téléphone de son assureur. Puis il est reparti. Ce n'est que plus de trente minutes plus tard, une fois revenu à la maison que j'ai réalisé ce qui venait de se passer. Je trouve épouvantable qu'on parle de tels événements comme étant « accidentels ». De jour, surtout le matin aux alentours de « l'heure de pointe », il est impossible de se servir des bruits de moteur pour prévoir les comportements des automobilistes.

Quelques jours plus tard, je décide de reprendre le vélo, mais cette fois, de revenir par la rue Sherbrooke. Rue très dangereuse aux environs de l'autoroute 25, à cause de la voie supplémentaire pour les entrées et sorties. Même histoire ; arrivé près de l'entrée, je prends bien soin de regarder derrière moi, aucun danger. Puis, un véhicule me coupe mais d'un mouvement très vif de guidon, je réussis à éviter de justesse le parechoc arrière du véhicule. C'est suite à cet événement et après avoir discuté avec plein de gens que j'ai compris que, dès les années 1990, les automobilistes de Montréal étaient devenus des gens extrêmement dangereux avec la complaisance de plein de gens, notamment le SPVM. À partir de ce moment-là, j'ai décidé que je n'allais pas travailler pour me faire tuer, mais pour avoir un revenu qui me permettait de vivre (et non de mourir à cause des comportements irresponsables et dangereux d'automobilistes antisociaux.) Quelqu'un m'a demandé si je portais un casque!!! Je ne vois pas en quoi le port d'un casque peut empêcher de tels comportements de la part d'automobilistes !!! Parler de « port de casque », c'est présumer que les automobilistes ont le droit de vous agresser et que c'est à vous de vous protéger ! Il s'agit là d'une rhétorique que je trouve répugnante !

Que personne n'essaie de me faire croire que les choses ont changé ou qu'elles se sont radicalement améliorées ! Je peux constater régulièrement qu'il n'en est rien et plusieurs personnes, cette année, m'ont confirmé avoir vécu des événements comparables.

Les 30% des automobilistes que je considère « délinquants irrécupérables » en rajoutent !

8. Le Directeur des poursuites criminelles et pénales

Le 21 mars dernier, le Directeur des poursuites criminelles et pénales a rendu une décision on ne peut plus claire dans le cas de la mort d'un cycliste sur le Mont-Royal : tout automobiliste a le droit d'enfreindre le Code de sécurité routière, faire des manœuvres illégales (le demi-tour est illégal à cet endroit du Mont-Royal) et même provoquer la mort, en autant qu'il a regardé dans ses miroirs avant de faire ses manœuvres illégales. Le DPCP ajoute que ce genre de comportement est maintenant considéré comme "raisonnable". (Je cite : *Dans le présent dossier, l'analyse du rapport d'enquête ainsi que le droit applicable ne permettent pas de conclure que cette manœuvre constituait un écart marqué par rapport à une personne raisonnable dans les mêmes circonstances.*)

L'automobiliste en question, une fois sa manœuvre engagée, n'avait plus aucune obligation de continuer à regarder à sa gauche, puisqu'il avait préalablement regardé dans ses miroirs. J'ai étudié des textes de loi provenant de toutes sortes de périodes historiques, y compris l'Antiquité (Le Code Hammourabi, par ex.) Je n'ai jamais pris connaissance d'une telle incitation en faveur de la violation des lois, même en ce qui concerne les esclaves ! À ma connaissance, personne ne s'est insurgé devant une telle monstruosité !

Dans un quotidien, j'ai même lu ce qui suit : « *Il y en a beaucoup de personnes qui font des "U-turn" [...]. Ça nous arrive à tous de prendre une chance parfois* », a déclaré au «24 Heures» la professeure titulaire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, Anne-Marie Boisvert. (JdM Mercredi, 21 mars 2018)

C'est hallucinant ! Je suis révolté de constater que ce sont maintenant les automobilistes qui fixent les « normes sociales », que leur délinquance est acceptée comme faisant partie des « mœurs » et que c'est considéré comme raisonnable !!!

Si vraiment, le droit québécois permet aux automobilistes de tuer en faisant des manœuvres illégales, **il me semble plus qu'urgent de modifier les lois de telle sorte que tout comportement illégal de la part d'un.e automobiliste qui a pour résultat la mutilation ou la mort d'un être humain soit maintenant considéré comme un acte criminel.** Je n'ai pas la prétention de tout lire et de tout entendre mais je n'ai rien lu, rien entendu à la radio qui demandait une telle chose. Si ce n'était pas de mon état de santé et de mon âge, je prendrais des dispositions pour quitter le

Québec le plus vite possible, car, dorénavant, je ne suis pas convaincu que les « autorités » veulent vraiment assurer ma sécurité.

J'en ai plus qu'assez que ce soit les automobilistes qui régissent les « us et coutumes » de cette société ! Il y a plusieurs années, lorsque je travaillais encore, j'avais pris connaissance d'une statistique qui disait que nous étions plus de 300,000 personnes, à Montréal, qui n'utilisons pas de véhicules motorisés pour nos déplacements. Un de mes collègues de travail était venu me voir pour m'apprendre qu'il venait de réaliser qu'effectivement des gens ne circulaient pas qu'en auto, à Montréal, en me disant ; « J'ai même un voisin qui n'a jamais eu d'auto ». Ces derniers mois, j'ai voulu chercher si de telles statistiques étaient encore disponibles. Malheureusement, je n'ai rien trouvé mais je ne pouvais pas y mettre beaucoup de temps.

Est-il possible d'avoir accès facilement à de telles statistiques ; où peut-on les trouver?

Je tiens à affirmer que nous existons encore et que nous avons, aussi, des droits de citoyens et d'êtres humains et que, non, l'Univers n'est pas peuplé exclusivement d'automobilistes.

8. Nouveautés

Dans les cinq dernières années, ces événements suivants se sont produits à des intersections où les automobilistes avaient tous des arrêts obligatoires à effectuer. C'était quelque chose que je n'avais jamais vécu auparavant !

Généralement, à une intersection où existe un arrêt obligatoire, quand je regarde à ma gauche (ou à ma droite), que je vois un automobiliste arriver et que, quand j'évalue sa vitesse, il est certain de mon point de vue, qu'il va s'immobiliser à son arrêt obligatoire, je considère que je peux traverser sans crainte. Erreur ! Par exemple, une fois, j'étais rendu au milieu de la « chaussée » et l'automobiliste, qui arrivait à ma droite ne s'est jamais immobilisé et a continué son chemin comme si de rien n'était ! Une autre fois, un automobiliste arrivait sur ma gauche et j'ai dû figer net après seulement quelques pas sur la « chaussée » parce qu'il ne s'est jamais immobilisé, ni ralenti, à son arrêt obligatoire. C'était la toute première de fois de ma vie que je voyais des automobilistes arriver ainsi à une vitesse tout à fait réglementaire et agir de la sorte. (Parce que, à haute vitesse, il s'agit d'un phénomène qui n'est pas exceptionnel depuis longtemps.)

9 .Écoles

Quand nous avons aménagé dans le quartier Tétréaultville, il y a plus de trente ans, j'étais ravi de revenir dans un quartier civilisé. Parce que dans Rosemont, le phénomène de la délinquance des automobilistes était en pleine expansion. Il n'y avait pas besoin de dos d'âne près des écoles et des enfants jouaient au hockey devant la maison, tout comme on le faisait dans Ahunstic quand nous étions jeunes. Je n'avais absolument aucune crainte de voir partir ma fille de sept ans à pied ou à vélo comme nous le faisons quand nous étions jeunes. Je vais me permettre un petit rappel historique en précisant que des gens de ma tranche d'âge avec qui j'ai discuté, ces dernières années et provenant de différents quartiers de Montréal, étaient tout à fait d'accord avec moi.

Dans le quartier Ahunstic, la majorité des enfants se déplaçaient à vélo. Nous pouvions partir en bande de trois et plus (parfois jusqu'à sept) et circulions tout à fait librement, sur toutes les artères du quartier, tout comme à Montréal-Nord, d'ailleurs. Un seul endroit était problématique autour de l'entrée du Pont Papineau, surtout à l'angle du Blvd Henri-Bourassa. Ni les enfants, ni les parents n'étaient craintifs tout simplement parce que, à cette époque, les automobilistes n'avaient pas du tout atteint le niveau de délinquance qui est observable maintenant, niveau, qui, à cette époque, aurait été tout à fait inimaginable. Jusqu'à l'âge d'environ vingt ans, je n'ai jamais été témoin, ni subi des provocations, des actes d'agression comme j'en ai vus et subis, depuis le milieu des années 1980, le tout en allant vers une escalade pour aboutir à la situation actuelle. Jamais, aucun automobiliste ne m'a coupé sauvagement comme c'est le cas maintenant ; jamais un automobiliste n'a fait exprès pour me « coller » volontairement, que ce soit par le côté ou par l'arrière comme cela a commencé à se produire dans les années 1990. Je ne me rappelle pas d'une seule conversation avec les gens que je connaissais, à cette époque, qui ait fait état de tels phénomènes, même quand la vague des vélos « 10 vitesses » a pris son envol, fin des années 1970. Nous pouvions même aller sur l'Île Jésus en toute tranquillité.

Le seul incident dont j'avais été témoin s'est produit un soir, après le souper alors que des « grands gars » se lançaient une balle dans la rue comme cela arrivait fréquemment. Un automobiliste est arrivé et s'est « excité » un peu trop. Il s'était fait remettre à sa place assez rapidement ! À cette époque, et cela m'a été confirmé par des gens de mon âge qui ont habité d'autres quartiers de la ville, les automobilistes ralentissaient, on leur cédait le passage et tout se passait très bien.

Je ne veux absolument pas laisser croire que nous vivions au paradis, loin de là. De la délinquance automobilistique, il y en avait. Mais, d'abord, elle n'était pas aussi dangereuse et endémique que maintenant, ensuite, elle ne ciblait pas les enfants et, finalement, elle était maintenue dans certaines limites car la police (en fait, l'ensemble des adultes), à cette époque, contrairement à maintenant, accordait une grande importance à la sécurité des enfants.

Quand j'ai vu apparaître des dos d'âne sur la rue De Teck, je me suis dit : « Est-ce qu'on en est rendu là ? » Car le message qui m'était envoyé est le suivant : « Les automobilistes méprisent tellement les enfants, maintenant, et ne nous voulons tellement pas les importuner, alors nous allons les ralentir, mais seulement sur la distance du parc. Ensuite, les automobilistes pourront continuer à faire ce qui leur plaît par la suite, sans être dérangés. » Et c'est effectivement c'est ce qui se produit, quand ils ralentissent vraiment, ce qui n'est pas toujours le cas. Je ne veux pas être déplaisant, mais je ferai remarquer que les enfants qui vont à l'école La Vérendrye n'habitent pas dans le parc !!! Personnellement, je trouve votre système de dos d'âne complètement grotesque.

Pourquoi la Ville de Montréal tient tant à protéger cette minorité de voyous et encourager les autres à la délinquance ?

9. Anecdote significative:

Lorsque je me rends à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont à pied, je me suis fait un petit itinéraire qui me permet d'éviter de marcher sur les trottoirs de la rue Sherbrooke. La rue Sherbrooke représente maintenant, pour moi, ce qui existe de plus laid à Montréal. C'est un amas bordélique de véhicules motorisés qui, surtout l'été, puent épouvantablement, font un bruit infernal et dégagent une chaleur torride, surtout dans les périodes estivales de chaleur. Sans décrire tout mon itinéraire, je traverse l'autoroute 25 par le viaduc de la rue Hochelaga. Un après-midi, de retour de l'hôpital, je commence à traverser tout à fait légalement la rue Curatteau. Face à moi, sur le trottoir deux policiers du SPVM discutent. Sur la rue Hochelaga arrive aussi, face à moi, une automobiliste qui a clairement indiqué, par son clignotant, qu'elle veut faire un virage à sa droite. Un des policiers lui fait des signes du bras pour lui indiquer qu'elle peut continuer son chemin. Cette dame m'avait très bien vu, tout comme je pouvais très bien voir son visage. Elle a alors immobilisé son véhicule car elle savait que si elle continuait son chemin, comme l'incitait à le faire le policier, elle me « rentrait directement dedans ». Elle a donc attendu que je sois bien arrivé au trottoir

avant d'effectuer son virage. Alors, pour la toute première fois de ma vie, en colère, j'ai tutoyé quelqu'un du SPVM. (Quand j'étais jeune mon père, le Juge comme on l'appelait parfois, m'avait expliqué des choses qui m'auront été très utiles concernant les gens de police à Montréal (à l'époque Communauté urbaine de Montréal, CUM) dont il parlait parfois comme étant une « bande d'imbéciles). J'ai alors dit au policier : « Tu voulais qu'à m'entre dedans? » J'ai eu droit à des balbutiements incompréhensibles. Quand j'ai constaté que j'avais encore affaire à des attardés sociaux, comme à chaque fois que j'avais voulu discuter de la délinquance automobilistique avec des gens du SPVM sur des trottoirs, je n'ai pas insisté et j'ai continué mon chemin, complètement dégoûté de ce que je venais de voir.

Depuis quand, des gens du SPVM encouragent-ils des automobilistes à « frapper » des piétons ?

Avez-vous déjà essayé de discuter de la menace que représentent les automobilistes délinquants pour les gens qui se déplacent à pied avec des gens du SPVM sur un trottoir ? Moi si ; pathétique ! Ce sont des gens bornés, fermés complètement dévoués à la défense et à la protection des automobilistes. Si des gens veulent chercher à me convaincre que les gens du SPVM ont à cœur la sécurité des gens qui se déplacent à pied, il va leur falloir des arguments très sérieux et des preuves vraiment convaincantes pour contredire mon expérience et mes observations.

Je pourrais raconter plusieurs autres cas. Je ne vais me contenter que d'un seul qui illustre très bien ce que m'ont raconté bien des gens avec les années et encore ces derniers mois. Même si cela s'est produit, il y a plusieurs années, je considère cela comme très actuel.

Quand j'ai décidé de ne plus aller travailler à vélo, j'y allais donc en transport public. Avec l'instauration du service d'autobus de nuit, je partais, cinq nuits par semaine, de l'angle des rues Pierre-Bernard et De Teck pour me rendre à pied au coin des rues Sherbrooke et St-Donat où se trouve encore l'arrêt de l'autobus 364. Cinq nuits par semaine, au moins 48 semaines par année, sauf pour la période où je m'absentais du travail pour des activités à caractère syndical. Voici comment opèrent les gens du SPVM et je tiens à dire qu'on m'a rapporté, l'an passé, que le scénario est encore exactement le même ; exactement le même !

Les gens du SPVM immobilisaient leur véhicule devant moi et un policier disait : « Qu'est-ce que tu fais icitt', toé ? » (NB : depuis l'âge de 16 ans, sauf l'exception que

J'ai mentionné plus haut, les gens du SPVM m'ont toujours abordé sur les trottoirs avec leur « toé » habituel, même encore, ces dernières années.)

Je répondais : « J'attends l'autobus. »

Et lui de répliquer : « Y a pas d'autobus, icitt' la nuit'. » Ce scénario, je l'ai vécu des dizaines de fois, et je répète qu'il est encore identique comme me l'a confirmé un gars que je connais dont le travail est d'être éboueur la nuit. Il se rend à son lieu de travail en autobus.

Ici, le phénomène est intéressant parce que plusieurs personnes m'ont raconté avoir vécu des situations comparables. Les gens du SPVM détestent discuter ; ils ont raison, point à la ligne. Quiconque pose des questions ou répond à leurs mensonges va inmanquablement avoir à subir une provocation sous une forme ou sous une autre. Voici ce qui s'est produit dans mon cas.

Quand le policier me disait : « Y a pas d'autobus icitt', la nuit' », je répliquais : « Alors, comment se fait-il que je le prends toutes les nuits depuis X années ? »

Erreur ! On ne doit pas répliquer à ces petits despotes; encore moins laisser entendre qu'ils mentent effrontément.

Alors, une nuit, ils m'ont intercepté au coin des rue Lebrun et Sherbrooke avec un « état d'arrestation » et tout le tralala, « mains sur le char » et menottes. J'étais totalement abasourdi ! J'ai demandé le motif : « Vol qualifié ». Alors là !! Je n'avais rien d'autre sur moi que mes clés, mon portefeuille, de la monnaie et des papiers mouchoirs.

Une fois dans l'auto-patrouille, j'ai demandé ceci : « Pourriez-vous aller au coin de la rue St-Donat le temps de faire vos vérifications, mon chauffeur d'autobus va m'attendre. »

Réponse : « Ton chauffeur d'autobus t'attends, toé? »

-Oui, monsieur.

Ils n'ont pas voulu bouger. Alors, dans ma tête je me suis dit ceci: « C'est clairement une provocation comme celles dont j'avais tellement entendu parler. (La nuit, les « habitués » - usagers réguliers - et les chauffeurs d'autobus réguliers jasant beaucoup de toutes sortes de choses, notamment de ce qui se passe la nuit dont les « agissements » des gens du SPVM. Incroyable tout ce qu'on peut apprendre, la nuit, dans les autobus, avec les années, incroyable!)

Je me suis donc dit que si ces gens-là me faisaient rater mon autobus, et comme ce serait ridicule d'aller travailler en taxi, alors... alors, ben, j'essaierais de me faire plaisir, moi aussi, à mon tour.

Je passe sur le ridicule des « vérifications ». Une fois, qu'ils m'ont sorti de leur véhicule, le policier qui me faisait face, d'un air baveux et arrogant se tripotait les poches en faisant semblant qu'il ne trouvait plus les clés des menottes. « Je ne trouve plus les clés », a-t-il dit. C'est le genre d'occasion où j'appréciais vraiment d'avoir eu un père comme juge. Surtout qu'il m'avait dit, un jour, que des gens de police qu'il connaissait n'allaient pas à leurs exercices de tirs obligatoires ; ils envoyaient leurs « chums » à leur place. En conséquence, non seulement je n'ai jamais tutoyé quelqu'un du SPVM mais j'ai toujours eu l'attitude suivante quand j'avais affaire à eux ; « Ce sont des gens pas très futés, qui ne se contrôlent pas du tout et je ne suis pas du tout certain qu'ils savent bien manier leurs armes ». Cette attitude m'a été grandement utile plusieurs fois. Non seulement, les gens qui se déplacent à pied doivent-ils assurer seuls leur sécurité face aux automobilistes mais ils doivent aussi assurer seuls leur sécurité face aux gens du SPVM.

Donc, face à l'attitude de ce policier, il m'avait fallu bien respirer pour résister à la tentation de lui cracher au visage, ce que je savais qu'il aurait apprécié de façon à pouvoir intensifier sa provocation. Mon chauffeur d'autobus avait été estomaqué quand je lui ai raconté ma « mésaventure ».

Ce genre de situations se reproduit encore. À cette époque, et je n'étais pas le seul à penser ainsi, les gens les plus dangereux qui circulaient dans les rues de Montréal pour les gens à pied ou en transport public, la nuit, étaient les gens du SPVM et les agents de prétendue « sécurité » de la STM dont j'ai pu, parfois, observer les façons de procéder de « très près ».

Bien entendu, dans les semaines qui suivirent, tous les gens dans les autobus se mirent à raconter leurs propres expériences avec les gens du SPVM. C'était quelque chose !!!

Comment peut-on prétendre que les gens du SPVM peuvent assurer la sécurité des gens qui se déplacent à pied, notamment la nuit, si eux-mêmes affirment ne rien connaître du mode de vie nocturne, surtout en ce qui concerne les transports publics, qui existe dans la Ville de Montréal ? Ça me dépasse complètement !

Quand j'ai appris que les automobilistes, eux, se faisaient aborder très poliment par les gens du SPVM, alors, j'ai compris. Surtout quand un automobiliste m'a raconté qu'un jour, alors qu'il s'était immobilisé à un feu rouge sur la rue Sherbrooke, un policier du SPVM s'est arrêté à ses côtés et lui a dit : « Monsieur, faites un peu attention à votre vitesse ». Pas de contravention ; rien d'autre ! Franchement, ils sont choyés, les automobilistes à Montréal ! Parce que moi, ce fut toujours : « Toé », « Tu veux encore traverser, toé ! » « Qu'est-c'tu fais icitt', toé ? » etc.

10. Visibilité.

Je voudrais soulever une autre question que je trouve importante et au sujet de laquelle des automobilistes, à qui j'en ai parlé, étaient tout à fait d'accord.

Serait-il possible de bien faire comprendre aux automobilistes toute l'importance de bien se faire voir ?

Je pourrais raconter bien des situations lors desquelles il m'était impossible de voir le visage d'automobilistes, notamment aux intersections, ce qui ne permettait pas de prévoir leur comportement. Comme vous le savez peut-être, les automobilistes de Montréal sont majoritairement des gens « instables », d'où l'importance de leur faire comprendre que selon l'éclairage, il est souvent impossible de distinguer quoique ce soit au travers d'un pare-brise. Je pourrais donner plein d'exemples de situations dangereuses que cela a pu occasionner mais je vais me contenter de mentionner cet automobiliste qui avait approché sa main de son pare-brise pour me permettre de comprendre qu'il me laissait la voie libre. J'avais beaucoup apprécié. Parce qu'il se produit parfois des situations de confusion que je considère dangereuses. Des automobilistes avec qui j'ai discuté de cette question étaient d'accord avec moi.

11. Conclusion :

Je pourrais écrire des centaines de pages surtout ce que j'ai vécu (et subi), à Montréal, en tant que piéton, cycliste ou usager des transports publics. Je vais conclure par l'énoncé de certains principes qui devraient vraiment être rappelés souvent et quelques questions :

1. En vertu des droits de libre circulation, toute personne a le droit de circuler que ce soit à pied ou à vélo, en utilisant toutes les infrastructures prévues à cet effet (rues,

trottoirs, etc.), dans le respect de son intégrité physique, sans risquer de se faire insulter, mutiler ou tuer par des automobilistes. Les automobilistes n'ont aucunement le droit d'entraver la libre circulation des gens qui se déplacent à pied sur les trottoirs et sur les traverses de piéton.

2. La première mesure de base pour améliorer la sécurité des gens qui se déplacent à pied ou à vélo est de faire appliquer rigoureusement le Code de sécurité routière aux automobilistes. Une fois cela fait avec succès et que les gens qui se déplacent à pied auront repris confiance, alors, là oui, une campagne visant les récalcitrants pourra donner de résultats.

3. Le SPVM fait plus partie du problème que de la solution.

À ce sujet, je voudrais savoir ce qu'il advient du principe du « 48 heures ». Pendant toutes mes années de travail, lorsqu'un camionneur était interpellé à cause d'un phare défectueux, il avait toujours droit à un délai de 48 heures pour remédier à cette situation sans recevoir de contravention. Est-ce encore en vigueur et, si oui, pourquoi les cyclistes ne bénéficient-ils pas de cette pratique quant à la question des réflecteurs ?

J'ai appris, ces dernières années, que les gens du SPVM bénéficiaient d'un pouvoir discrétionnaire. Ma première réaction fut : une société où ce sont les gens de police qui décident quelles lois sont appliquées, à qui elles sont appliquées, en quelles circonstances elles sont appliquées, quand et comment elles sont appliquées, on appelait ça, quand j'étais jeune : un « État policier » et cela avait très mauvaise réputation !

Existe-t-il une instance, composée de gens - dont des gens qui ne sont pas des automobilistes -, dont la tâche est de superviser ce « pouvoir discrétionnaire » et de faire rapport annuellement au sujet de son utilisation, relativement à la sécurité des piétons et des cyclistes ? Sinon, une telle instance ne serait-elle pas appropriée, sinon essentielle, dans le contexte actuel ?

4. J'entends de plus en plus parler de gens « vulnérables » qui se déplaceraient à Montréal. Ma première réaction fut de me demander : « Vulnérables à quoi ? » Par la suite, j'ai finalement compris qu'on parlait de gens comme moi. J'ai une question : lorsque je me déplace à pied et que tous les automobilistes respectent le CSR, en quoi suis-je « vulnérable » ?

Je tiens à terminer avec les commentaires suivants :

1. Comme je l'ai mentionné dans le texte que j'ai remis, entre autres, aux gens de l'arrondissement MHM, j'ai, depuis longtemps, dépassé mon « seuil de tolérance ». Le « crotté » est vraiment écœuré de se faire traiter comme un paria dans cette ville. Le « crotté » détient un DEC en Sc. Administratives, un Bacc spécialisé en Sc. Économiques (incluant, notamment, Économie de l'environnement et Économie urbaine), une Maîtrise Ès Histoire et un début de scolarité de Doctorat, le tout avec de « gros scores ». Je paie des taxes depuis plus de trente ans et je suis sidéré de voir comment sont traités les gens qui ne sont pas automobilistes dans cette ville, de nos jours. Je ne suis tout simplement plus capable de subir ces attardé.e.s sociaux (et violent.e.s) qui sont incapables de faire plus cinq phrases articulées et rationnelles dans une conversation et ça vaut aussi pour les gens du SPVM. Je ne vous ferai pas une analyse économique, historique, sociologique et environnementale de la dégradation des conditions de vie à Montréal, dans tous les domaines de la vie, même si j'ai commencé à la faire pour moi.

Un prof de maths nous avait appris, du temps de l'école secondaire, que la façon de poser un problème est 50% de sa solution. Je suis de moins en moins certain qu'à Montréal, on veuille poser les problèmes liés à la délinquance des automobilistes de façon à les résoudre. J'ai téléchargé un document provenant du SPVM sur le site consacré à votre consultation public. J'ai été dévasté de le lire. Malheureusement, il n'est pas daté et il ne peut pas me servir de référence dans le cadre d'un projet que je pourrais éventuellement entreprendre au sujet sur l'Histoire de la dégradation de la circulation piétonnière et cycliste à Montréal.

J'ai cessé de me déplacer à pied après 21h00 depuis plusieurs mois parce que j'étais estomaqué par ce que j'observais, mais je compte recommencer bientôt. Dans mon quartier, je perçois une amélioration sensible, de jour, de la part des automobilistes responsables qui semble avoir un bon effet d'entraînement sur les 40% « vacillant ». Je trouverais tragique que le SPVM bousille ses améliorations avec ses pratiques barbares, antisociales, frondeuses et despotiques qui encouragent nettement le 30% de voyous à tout mettre le fardeau sur les gens qui se déplacent à pied ou à vélo.

Je voudrais mentionner aussi ceci : cette semaine, il y avait des travaux devant la maison. Un employé de l'entrepreneur a stationné son « pick-up » sur le trottoir. Un employé de la Ville a immédiatement réagi pour le faire retourner sur la « chaussée ».

Je suis sorti pour l'en féliciter. J'ai aussi d'autres exemples de la sorte. Si les gens du SPVM faisaient preuve d'autant de civisme et de respect envers les gens qui ne sont pas automobilistes que le font les employé.e.s de la Ville de Montréal, je pense que la physionomie de la ville changerait radicalement et que ce serait signe d'un virage très positif.

Je vous remercie encore de me permettre de faire valoir mon point de vue et je souhaite que vos travaux contribuent vraiment à l'amélioration de la situation. Montréal était une ville où j'aimais bien circuler à pied depuis le temps de Terre des Hommes (1967) où j'avais passé quelques étés merveilleux à « visiter le Monde », quand j'étais tout jeune.

Salut bien,
Laurent Bilodeau,